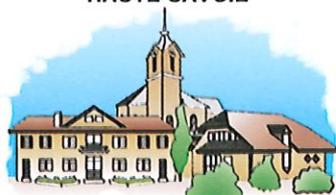


MAIRIE de FRANCLENS

HAUTE-SAVOIE



www.franc lens.fr

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 07 avril 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2022

PRESENTS : MM. MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, SOGNO Jean, LAVILLE Léon, Mme SAUVOUREL Véronique, MM. BETRIX Jean-Luc, MESSIER Jean-Charles, DEPIGNY Adrien, Mmes LEHUÉDÉ Chrystèle, BODENON Audrey, PIROUX Corinne

ABSENTS excusés :

M. CINQUIN Jean-Marc donne pouvoir à M. ROLLIER Alain

M. FLACHERON Franck donne pouvoir à M. LAVILLE Léon

ABSENTE : Mme ALBERT Emilie

Secrétaire élu : M. ROLLIER Alain

1-APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion du 28 février 2022 est adopté à l'unanimité.

2 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS (DELIBERATIONS N° 2022-06 & 2022-07)

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2021 sous la présidence de M. Alain ROLLIER, premier adjoint au Maire, et vote le compte de gestion de Mme Christelle CARLIER, Trésorière à Rumilly.

Les comptes administratifs se résument ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL :

	SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté 2020	-	321 160.45€	111 478.56 €	-	111 478.56€	321 160.45€
Opérations exercice	761 142.30 €	1 047 469.93 €	379 117.75 €	529 613.30 €	1 140 260.05 €	1 577 083.23 €
Totaux	761 142.30 €	1 368 630.38 €	490 596.31 €	529 613.30 €	1 251 738.61 €	1 898 243.68 €
Résultats clôture	-	607 488.08 €	-	39 016.99 €	-	646 505.07 €
Reste à réaliser	-	-	139 751.46 €	-	-	-
Totaux cumulés	761 142.30 €	1 368 630.38 €	630 347.77 €	529 613.30 €	1 391 490.07 €	1 898 243.68 €
Résultats Définitifs	-	607 488.08 €	100 734.47 €	-	-	506 753.61 €

COMPTE ANNEXE BUDGET EAU

	SECTION EXPLOITATION		SECTION INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté 2020	-	3 761.38 €	-	183 982.86 €	-	187 744.24 €
Opérations exercice	66 872.91€	69 834.60 €	3 445.50 €	14 462.94 €	70 318.41 €	84 297.54 €
Totaux	66 872.91€	73 595.98 €	3 445.50 €	198 445.80 €	70 318.41 €	272 041.78 €
Résultats Définitifs	-	6 723.07 €	-	195 000.30 €	-	<u>201 723.37€</u>

3 – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE (DELIBERATION N° 2022-08)

Le Maire rappelle qu'à la suite de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties a été réattribuée à l'ensemble du bloc communal.

Par délibération du 14 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 17.34 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 27.95 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 20.88 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de varier les taux d'imposition en 2022 et de les porter à :

- **TFPB : 20.34 %** (soit +17.30 %)
- **TFPNB : 32.79 %** (soit +17.30 %)
- **CFE** : taxe désormais perçue par la Communauté de Communes Usse et Rhône, suite au passage à la Fiscalité Professionnelle Unique

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

4- AFFECTATION DES RESULTATS (DELIBERATION N° 2022-09)

Le Maire propose au Conseil, d'affecter les résultats 2021 aux budgets primitifs 2022.

Vu les excédents constatés aux comptes administratifs 2021, s'élevant aux sommes suivantes :

- Budget principal = 607 488.08 €
- Budget du service eau = 6 723.07 €

M. le Maire demande au conseil de se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement / exploitation 2021 comme suit :

➤ **Budget principal :**

- 2 488.08 € au compte 002 en recette de la section de fonctionnement du BP 2022
- 605 000 € au compte 1068 en recette de la section d'investissement du BP 2022

➤ **Budget du service eau :**

- 6 723.07 € au compte 002 en recette de la section d'exploitation du BP 2022

CHARGE le Maire d'effectuer les écritures comptables correspondantes.

**5- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS
(DELIBERATION N° 2022-10)**

Le Conseil municipal prend connaissance des projets des budgets primitifs.

Les budgets de l'exercice 2022 sont équilibrés en recettes et dépenses aux sommes suivantes :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT/EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL	1 077 673 €	820 841 €
SERVICE EAU	63 871 €	210 072 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE les budgets primitifs de l'exercice 2022.

**6- RENOUELEMENT D'UN BAIL ET AVENANT A UN AUTRE
(DELIBERATION N° 2022-11 & 12)**

Le Maire informe que l'un des baux de location d'un logement communal arrivera à échéance le 31 mai 2022, et que le locataire a demandé le renouvellement de celui-ci.

Il annonce que le bail ne peut pas être renouvelé dans les mêmes conditions que précédemment. Tout d'abord parce que ce locataire a quelques dettes envers la commune, ensuite parce que les charges n'ayant pas été réévaluées depuis plusieurs années, il convient désormais que le montant de celles-ci corresponde réellement à la consommation de fuel par le locataire.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de renouveler le bail de ce logement communal uniquement pour une nouvelle période d'un an, soit du 1er juin 2022 au 31 mai 2023.

DIT qu'en application de la révision annuelle, le loyer actuel sera réévalué selon l'évolution de l'indice IRL du 1er trimestre à paraître, au premier jour de la période.

DIT que le montant des charges sera déterminé selon la consommation de fuel par le locataire durant l'année écoulée.

DEMANDE au Maire d'établir un avenant au contrat d'autres locataires, afin qu'eux aussi se voient ajuster le montant de leurs charges en fonction du fuel consommé (N-1).

AUTORISE le Maire à signer le bail et l'avenant au bail, à intervenir.

**7- TARIF MISE A DISPOSITION DE LA REMORQUE
(DELIBERATION N° 2022-13)**

Suite à l'augmentation du nombre de sollicitations et au vu de l'augmentation du prix du carburant, le Maire annonce qu'aujourd'hui le service n'est plus rentable. Il sollicite l'avis du Conseil sur le sujet et demande s'il faut limiter le nombre de voyages par foyer ou alors réévaluer le tarif qui est actuellement de 25 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE que le tarif de la mise à disposition de la remorque communale sera révisé comme suit à compter du 08 avril 2022, sans limite du nombre de voyages :

Remorque communale	Mise à disposition aux habitants pour évacuation en déchetterie de déchets verts ou matériaux de démolition, sous réserve de disponibilité du service technique.	35 € pour un aller-retour
---------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------

**8-AFFECTATION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE A UNE ASSOCIATION
(DELIBERATION N° 2022-14)**

Le Maire présente au conseil quatre demandes de subventions émises par des associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'allouer une subvention communale qu'à l'une d'entre elles :

Nom du subventionné	Montant 2022
Orchestre d'harmonie de Frangy – L'écho des Usses	150 €

6-QUESTIONS DIVERSES

➤ **JARDINS DE LA HAUTE-SAVOIE**

Diffusion d'un reportage adressé par l'association « Nature & Terroirs » sur les Jardins de la Haute-Savoie à la Balme-de-Sillingy.

➤ **ELECTIONS PRESIDENTIELLES**

Rappel du planning de tenue du bureau de vote des dimanches 10 & 24 avril.

➤ **RECHERCHE DE MEDECIN A CHENE-EN-SEMINE**

Le Maire explique que la mairie de Chêne-en-Semine a tout mis en œuvre pour l'installation d'un nouveau médecin en remplacement du Docteur RABATEL, mais qu'à ce jour les efforts n'ont donnés aucun résultat.

➤ **PORTILLON MAIRIE**

Le Maire informe qu'il a validé un devis pour l'installation d'un portillon afin d'empêcher l'accès au balcon du bureau du Maire dans le but d'éviter tout accident. En effet, des enfants ont tendance à venir y jouer et à se pencher au-dessus de la terrasse du p'tit café.

➤ **TRAVAUX D'AMENAGEMENT AU P'TIT CAFE**

Le Maire donne lecture d'un courrier que lui a adressé l'association « au p'tit café » informant de quelques travaux d'aménagement réalisés (installation d'une table escamotable et d'une étagère) aux frais de l'association.

➤ **LOGEMENT D'UNE FAMILLE UKRAINIENNE**

Un logement de type 2 s'est libéré dans l'une des maisons de vie à Chêne-en-Semine. Une étude est en cours entre les 7 communes de la Semine afin de pouvoir le mettre à disposition d'une famille Ukrainienne. Dans ce cas, le loyer et les charges seraient répartis entre les 7 communes. Il semblerait qu'il soit nécessaire de passer par le biais d'une association pour cela.

➤ **LOGEMENTS 9 RUE DE LA PAIX**

Une annonce va paraître prochainement pour la mise en location des deux logements à l'ancien presbytère. Jean SOGNO indique que les travaux sont presque terminés. Il reste la réalisation d'un escalier intérieur et des façades. Le raccordement électrique aura lieu prochainement.

➤ **COUPE AFFOUAGERE**

Suite à la délibération prise lors du dernier conseil, l'Office National des Forêts propose d'établir 12 lots de 10 m³ qui seront attribués par tirage au sort.

➤ **OPERATION ENLEVEMENT DES CARCASSES DE VOITURES ET AUTRES DECHETS SAUVAGES**

Une action de France Nature Environnement va être menée auprès de l'école de Franclens. Après cela, il conviendra d'adresser un courrier de remerciements à la Compagnie Nationale du Rhône pour le versement d'une subvention lors de l'opération.

➤ **PLAQUE COMMEMORATIVE**

Le Maire annonce que la cérémonie d'hommage à l'abbé Jean Rosay se déroulera le samedi 28 mai 2022 avant la messe, à l'église de Franclens. Pour la réalisation de la plaque commémorative qui sera apposée sur la façade de l'église, il convient de prendre contact avec différents marbriers au vu du délai un peu court.

➤ **DON DE BARRIERES**

Le Maire informe que l'entreprise SOBECA qui a réalisé les travaux de construction de la conduite de gaz qui relie Bassy (74) à Valserhône (01), a fait un don à la commune d'une cinquantaine de barrières vouées à la destruction. Il remercie la société pour ce geste.

➤ **FLEURISSEMENT**

La commande de fleurs est passée. Cette année, les coloris choisis sont : violet et jaune.

➤ **ANIMATIONS**

Léon LAVILLE informe de l'organisation de la fête des Mères (04 juin 2022), du feu d'artifice (09 juillet), et espère le voyage des anciens (date à définir).

Il annonce avoir participé à une animation auprès de l'association « Graine d'Amis » et qu'il sera présent le jour suivant à l'assemblée générale du Service d'Entraide Familiale.

Il ajoute que l'animation auprès de l'EHPAD de Seyssel à l'occasion de la fête des grands-mères, avec la délégation musicale a été un succès.

Il conclut en indiquant qu'un jeune franclinois a effectué un stage auprès de la radio Sorgia Fm, et que celui-ci à même assuré en direct sa première émission. Félicitations !

➤ **ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES FETES DE FRANCLENS**

L'assemblée générale du comité des fêtes s'est tenue le 1^{er} avril dernier. Le bureau est en grand partie constitué.

➤ **CHAUFFAGE DE L'EGLISE**

Jean SOGNO annonce qu'il est toujours dans l'attente de devis dans cette affaire.

➤ **OCTOBRE ROSE**

Véronique SAUVOUREL propose de participer à cette cause cette année et indique qu'il faut s'inscrire avant le mois de juin prochain. Avis favorable du Conseil.

➤ **ADMR**

Alain ROLLIER rappelle que l'ADMR recherche du personnel surtout que l'activité augmente.

➤ **REOUVERTURE AU PUBLIC DE LA BIBLIOTHEQUE**

L'activité de la bibliothèque a repris normalement.

➤ **GESTION DES ARCHIVES**

Le Maire explique que l'agent en charge de la bibliothèque qui avait commencé à trier les archives pendant la fermeture de la bibliothèque s'est vu proposer de continuer cette tâche à raison d'une journée par mois temporairement. Après ce pré-tri, il sera fait appel à un archiviste du centre de gestion.

➤ **INSTALLATION D'UNE RUCHE**

Audrey BODENON interroge sur la réglementation quant à l'installation d'une ruche chez les particuliers. Il convient de se renseigner avant de lui apporter ces éléments de réponse.

Fin de la séance : 21h50

Le secrétaire de séance
M. Alain ROLLIER

LE MAIRE,
M. Jean-Louis MAGNIN

DATE D'AFFICHAGE : 20/05/2022

